



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 23 septembre 2019

Membres en exercice : 5  
Présents : 3  
Nombre de votants : 3  
Votes pour : 3  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Dates de la convocation :  
12/09/2019

### Délibération n° B 2019-19

#### Autorisations d'ester en justice à donner au Président :

- appels, malveillants au CODIS / CTA
- injures, insultes à l'encontre de l'équipage d'un VSAV de SALINS-LES-BAINS
- agression à MESSIA-SUR-SORNE (rapport complémentaire)

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois septembre à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Bernard AMIENS, Cyrille BRERO.

Etaient excusés : Messieurs Jean-Daniel MAIRE, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu le code pénal et le code de procédure pénale ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5<sup>ème</sup> membre du Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

#### 1. Appels malveillants au CODIS / CTA :

Le 7 juillet 2019 entre 00h40 et 2h45, un homme a appelé 14 fois le 18 pour insulter les opérateurs de garde cette nuit-là :

« Sales fils de p\*\*\*\*, je t'enc\*\*\*\*, branleurs, pompier de m\*\*\*\*... »

Le numéro a été relevé et il a été mis en relation avec la police.

A 2h45, il a rappelé en disant qu'il était mouillé, qu'il avait mal au tibia, qu'il était à « l'éléphant bleu », et qu'il se nomme M.....

Un équipage de LONS-LE-SAUNIER a été engagé et la police suivait en renfort.

A 2h55, le Chef d'agrès du VSAV a rendu compte au CTA que la police leur demandait de ne pas le prendre en charge, qu'il l'emmènerait avec eux.

L'adjudante cheffe Sylvie MAUBLANC a déposé plainte contre X pouvant se nommer M....., au nom du service, à la police nationale.

#### 2. Injures, insultes à l'encontre de l'équipage d'un VSAV de SALINS-LES-BAINS :

Le 28 juillet 2019, dans la nuit, un VSAV de SALINS-LES-BAINS est engagé pour un AVP d'une voiture seule en cause. En arrivant sur les lieux, les SPV ont vu une personne qui marchait sans éclairage.

Il s'agissait de la victime.

Le chef d'agrès a essayé de le faire monter dans l'ambulance mais l'individu était agressif.

Les gendarmes sont arrivés en renfort, l'individu est finalement pris en charge par l'équipage. Il continue d'être agressif verbalement et physiquement.

Le PSIG l'a alors menotté au brancard et est resté dans le VSAV pendant son transport au CH de DOLE.

Il s'agit de M. . . . . , selon ses dires, ce n'était pas sa voiture et il n'aurait pas le permis.

Un des SPV présent a porté plainte à titre personnel sous son matricule.

La lieutenant Florence MORIN, Chef du CIS, a porté plainte au nom du service. L'affaire passera en audience correctionnelle le 20 décembre 2019 (chambre détachée du TGI à DOLE).

### **3. Agression à MESSIA SUR SORNE (rapport complémentaire)**

Le jeudi 19 septembre 2019 à 23h, un VSAV est engagé sur une intervention à MESSIA-SUR-SORNE pour une personne qui aurait chuté dans le canal pour chercher son chien.

A leur arrivée l'équipage trouve deux hommes, la victime mouillée, alcoolisée et un sapeur-pompier professionnel de LONS-LE-SAUNIER de repos qui tentait de lui porter secours.

La victime très agitée, avait mordu le SPP présent sur place. Une fois dans le VSAV, l'homme pris en charge a insulté les sapeurs-pompiers, leur a craché dessus, a jeté du matériel de l'ambulance et a mordu un sapeur-pompier membre de l'équipage.

Les gendarmes et le maire sont arrivés sur place, l'individu a pu être transporté à l'hôpital et a fait l'objet d'une hospitalisation d'office. Il s'agirait d'un SDF.

Le 20 septembre, le Lieutenant Sylvain FENIET a porté plainte au nom du service et l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ chef d'agrès a porté plainte en son nom personnel.

Nous ne savons pas, si le SPP de repos et qui a collaboré à l'intervention, a porté plainte à titre personnel.

***Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser :***

- pour les trois affaires, à ester en justice devant les juridictions judiciaires, en première instance et si nécessaire à un autre degré, et à procéder à la constitution de partie civile le cas échéant à l'encontre de l'auteur ;***

---

#### **DECISION N° B 2019-19 DU 23 SEPTEMBRE 2019**

**Le Bureau, après avoir délibéré autorise, le Président :**

- pour les trois affaires, à ester en justice devant les juridictions judiciaires, en première instance et si nécessaire à un autre degré, et à procéder à la constitution de partie civile le cas échéant à l'encontre de l'auteur ;***

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le 15 OCT. 2019  
Affiché le 17 OCT. 2019  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,

  
Clément PERNOT